

sommaire

doctrine

BIOTECHNOLOGIE ET DROIT :

- La protection juridique des inventions biotechnologiques après l'adoption de la directive européenne, Laurence Tellier-Loniewski, avocat Cabinet Alain Bensoussan, Paris. **4**
- La transposition de la directive européenne sur les emballages et les déchets d'emballages, Sylvain Martin, avocat Cabinet Alain Bensoussan, Paris. **10**

INFORMATIQUE ET DROITS D'AUTEUR :

- Les incidences de la programmation orientée objet sur les relations contractuelles et l'appréciation du critère d'originalité, Isabelle Demnard-Tellier, avocat Cabinet Alain Bensoussan, Paris. **13**

DOSSIER SPÉCIAL internet

- Les nouvelles technologies d'information et de communication au service des juridictions et des avocats, par Gérard Sabater, ancien bâtonnier du barreau de Draguignan, Dominique Fleuriot, ancien bâtonnier du barreau de Valence et Pierre Leclercq, conseiller à la Cour de cassation. **16**
- « Egalité des armes » ou le partage de la gestion électronique des dossiers d'instruction, par Alain Bensoussan, avocat, Cabinet Alain Bensoussan, Paris. **20**
- L'usurpation d'une dénomination sociale et la règle de nommage dite du « premier arrivé, premier servi », par Marie-Emmanuelle Haas, avocat, Cabinet Alain Bensoussan, Paris. **25**

commentaires d'arrêts

- PROCEDURE CIVILE - Administration des preuves - Mesures d'instruction « in futurum » - Article 145 du NCPC - Ordonnance sur requête - Violation du principe du contradictoire - Défaut de motif légitime - Transfert de technologie - Entreprises concurrentes - Secret des affaires - CA Paris, 13 mai 1998, note Bruno Ducoulombier, avocat. **27**
- TRAVAIL - Licenciement - Absence de cause réelle et sérieuse - Preuve - Moyen illicite - Contrôle relevés de facturation téléphoniques - Non-respect de la déclaration préalable selon article 16 de la loi du 6 janvier 1978 - Détournement de finalité du dispositif de contrôle des communications téléphoniques - CA Paris, 7 mars 1997, note Joëlle Berenguer-Guillon, Laetitia Guignot, avocats. **30**

sommaires annotés de jurisprudence des Cours et Tribunaux

- RESPONSABILITE CIVILE - Fixation des dommages et intérêts - Calcul de l'indemnité - Indemnisation des victimes du sida - Rejet de la demande par le fonds - Action devant les juridictions de droit commun - Indemnisation des victimes par ricochet : Cass. civ. 1, 28 avril 1998. **36**
- INFORMATIQUE - Contrats - Résolution - Causes - Matériel informatique - Défaut de conformité (non) : Cass. civ. 1, 10 février 1998. **37**
- PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE - Qualité d'auteur - Logiciel - Œuvre collective - Pouvoir du juge des référés - Dommage imminent - Appréciation souveraine : Cass. civ. 1, 13 janvier 1998. **39**
- PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE - Saisie contrefaçon - Saisie de logiciel - Choix de l'expert - Exigence d'indépendance : APP : Cass. civ. 1, 2 décembre 1997. **40**
- PRESSE - Infractions commises par la voie de la presse - Diffamation envers une personne publique - Personnes protégées - Chef de bassin directeur de la piscine municipale - Moyen de défense tiré de la bonne foi - Obligation pour le prévenu de l'invoquer - Preuve de la vérité des propos reprochés à la charge du prévenu - Règle conforme à la Convention européenne des droits de l'homme : Cass. crim., 14 octobre 1997. **41**
- INFORMATIQUE - Contrat informatique - Vente de matériel - Hôpital de l'assistance publique - Soumission au Code des marchés publics - Exécution d'un service public (non) - Clauses exorbitantes de droit commun (non) - Contrat administratif (non) : CA Paris, 1^{ère} ch., sect. B, 19 décembre 1997. **41**
- LANGUE FRANÇAISE - Protection des consommateurs - Emploi de la langue française - Vente d'équipements informatiques - Notices d'utilisation en langue étrangère - Responsabilité des personnes morales : CA Paris, 13^e ch., sect. B, 2 octobre 1997. **42**
- RESPONSABILITE CIVILE - Responsabilité contractuelle - Contrat informatique - Vente de matériel - Livraison non conforme - Défaut de performance - Obligation de conseil et de mise en garde du vendeur : CA Paris, 5^e ch. A, 1^{er} octobre 1997. **43**

Base de vues juridiques Alain Bensoussan **44**

Cour d'appel de Paris : ordonnance de déchéance **45**